

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)**  
**EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 26 OCTOBRE 2021**

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### **1 – Reprise de la compétence animation périscolaire et extrascolaire par la Commune de La Trinité**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**- de valider le principe de la reprise de la compétence animation périscolaire et extrascolaire par la Commune de la Trinité.**

### **2 – Politique de la Ville : Autorisation de signature réation réserve communale de sécurité**

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à par 27 voix pour et 2 voix contre (MM. GAROFOLO et PHILIPPOT) :

- D'approuver l'avenant du contrat de ville 2015-2020 de la Métropole Nice Côte d'Azur dit « protocole d'engagements renforcés et réciproques », prorogeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2022, selon le modèle annexé ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant avec les partenaires cités précédemment.**

## II – FINANCES

### **1 – Subventions aux associations**

Ouï l'exposé de Monsieur MUSSO, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention complémentaire à l'association Etoile Sportive Saint-Andréenne section football de 3000 €**
- D'attribuer une subvention à la nouvelle association BABI DANSE ACADEMIE de 3000 € pour la fin 2021.**

## III – DOMAINE COMMUNAL

### **1 – Acquisition parcelle AA 431 Corniche des Oliviers**

Ouï l'exposé de Monsieur APOSTOLO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la cession gratuite par Mme HUGHAN et M CHIODINI de la parcelle cadastrée AA 431, d'une superficie de 54 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifée la statue de la Vierge sur la Corniche des Oliviers**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir**
- De prendre en charge l'ensemble des frais liés à cette cession (acte administratif de cession, publication aux hypothèques, ...)**

## IV – ENSEIGNEMENT

## **1 – Signature convention NICE/ST ANDRE DE LA ROCHE répartition des charges restauration scolaire enfants du Manoir**

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De signer cette nouvelle convention entre notre commune et la ville de NICE, visant à réactualiser une situation ancienne, et modifier la répartition des charges de fonctionnement et de restauration pour les enfants du quartier du Manoir scolarisés dans les écoles de l'Ariane Sud.**

### **V - QUESTIONS DIVERSES**

**LE MAIRE,**

**J.J. CARLIN**

*AFFICHE 29 OCTOBRE 2021*